

## Aux parents des élèves du Collège

-----  
Le Directeur  
GH/FM

Madame, Monsieur,

La rentrée approche à grands pas et j'ai le plaisir de vous adresser quelques précisions concernant les premiers jours de classe ainsi que le calendrier du 1<sup>er</sup> trimestre.

Le site [www.saint-pierre-chanel.com](http://www.saint-pierre-chanel.com), vous donne des renseignements détaillés sur l'organisation et le fonctionnement général de l'établissement. Afin de rendre ces pages plus agréables à lire, j'ai décidé d'y faire figurer des photographies des différentes activités organisées sous la responsabilité de l'établissement. Si vous ne souhaitez pas que l'image de votre enfant apparaisse sur notre site Internet, merci de me l'indiquer rapidement par courrier.

### RENTREE DES CLASSES

**Pour tous les COLLEGIENS, la rentrée des classes est fixée au lundi 05 septembre 2011 à 08H00.**

**Disposition spéciale rentrée : lundi 05 septembre 2011 tous les élèves quittent le collège à 15H40.**

Le premier jour, les élèves se muniront uniquement de quoi écrire et n'oublieront pas leur cartable pour y mettre les livres qui leur seront distribués (environ 8 manuels).

Par la suite, les parents veilleront à ce que les enfants (surtout les plus jeunes) n'emportent au collège que le matériel et les livres nécessaires pour la demi-journée (externes) ou la journée (demi-pensionnaires) ; ceci pour éviter les sacs trop lourds et trop encombrants, les élèves étant amenés à se déplacer fréquemment entre les différentes salles de classe.

Nous rappelons l'importance de l'agenda. L'élève y inscrira ses devoirs et leçons. **Cette année encore, un agenda sera distribué gratuitement à chaque collégien.**

Le jour de la rentrée, chaque élève du Collège se verra remettre un carnet de liaison. Ce document restera toujours en sa possession.

**Messe de rentrée** : Toute la communauté éducative (parents, élèves, personnel de l'établissement) est invitée à participer à la célébration eucharistique de rentrée qui aura lieu à Saint-Pierre Chanel le vendredi 09 septembre 2011 à 17H00.

### HORAIRES DES COURS

#### MATIN

de	08 h 00	à	08 h 55
de	09 h 00	à	09 h 55
de	10 h 05	à	11 h 00
de	11 h 05	à	12 h 00

#### APRES-MIDI

de	13 h 45	à	14 h 40
de	14 h 45	à	15 h 40
de	15 h 50	à	16 h 45

Des séances d'informatique de 12H00 à 12H50 ou de 12H50 à 13H40 seront instaurées en vue de l'obtention du B2i (Brevet Internet et Informatique) désormais indispensable dans le cadre du Brevet des Collèges.

Les demi-pensionnaires restent dans l'établissement de 8 H 00 à 16 H 45. Les externes quittent obligatoirement l'établissement entre 12H05 et 13H30. Certains élèves (option Latin) pourront avoir cours de 12H45 à 13H40.

### ABSENCES - RETARDS

Il est rappelé que les horaires de présence sont impératifs pour tous les élèves. Tout élève arrivant en retard doit présenter sa carte code-barres à l'accueil.

En cas d'absence d'un élève, les parents sont tenus d'avertir immédiatement l'établissement. A son retour, l'élève collégien doit se présenter au bureau Vie Scolaire **avec son carnet de liaison complété, avant d'intégrer les cours.**

### INFORMATIONS DIVERSES

#### 1. OBJETS PERSONNELS

Ne permettez pas à vos enfants d'apporter au collège d'importantes sommes d'argent ou des objets de valeur. L'établissement ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol.

Les élèves doivent absolument garder sur eux leurs portefeuilles, porte-monnaie, montre et pièces d'identité. Pendant les cours d'E.P.S., pour plus de sécurité, tous les objets de valeur doivent être déposés auprès des professeurs. Une armoire fermant à clé est prévue à cet effet au gymnase. Il est conseillé de marquer les vêtements du nom de leur propriétaire.

**L'utilisation du téléphone portable est tolérée sur les cours de récréation mais en aucun cas à l'intérieur des bâtiments où il doit rester éteint.**

## 2. SECURITE

Un système de vidéo protection contrôle les entrées et sorties principales de l'établissement ainsi que les principaux endroits où les élèves entreprennent leurs affaires pendant les récréations.

## 3. TENUE D'EDUCATION PHYSIQUE

Tous les élèves doivent se procurer une tenue d'éducation physique, couleurs recommandées (short blanc et maillot vert uni). Des chaussures de sport adaptées à la pratique sportive et assurant tenue et adhérence sont obligatoires pour des raisons de sécurité.

## 4. CYCLES ET CYCLOMOTEURS

Les élèves se rendant à Saint-Pierre Chanel à bicyclette, doivent déposer leur engin aux endroits réservés à cet effet. Parents, vérifiez l'état de fonctionnement des vélos... et recommandez la prudence à vos enfants, surtout à la sortie des classes.

Les élèves cyclistes ou motorisés doivent entrer par la Place aux Fleurs et la Rue des Roses. L'usage d'un anti-vol est impératif.

## 5. TRANSPORTS

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à Madame MAURIN à l'Accueil (uniquement l'après-midi).

Les horaires des cars d'écoliers seront probablement publiés dans la presse. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de la Compagnie assurant les transports.

## 6. BOURSES

- Pour les élèves du Collège et concernant l'année 2011/2012, la date de dépôt de la demande de bourse auprès de l'établissement est fixée au **30 septembre 2011**. Les dossiers de demande de bourse Collège sont à retirer à l'accueil de l'établissement dès à présent.
- **Les élèves de 3<sup>ème</sup> qui souhaitent demander une bourse pour le lycée (année scolaire 2012/2013) devront faire la demande à partir de janvier 2012 à Madame MULLER au service comptabilité.**

## 7. ASSURANCE

L'établissement a souscrit une assurance scolaire auprès de la Mutuelle St Christophe qui couvre automatiquement tous les élèves pour les dommages corporels et matériels qu'ils subissent (optiques, dentaires). Cette assurance est incluse dans les frais de scolarité.

## 8. A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

Un accueil sera assuré par l'Association des Parents d'Elèves le lundi 05 septembre avant 08H00 devant l'établissement.

La cotisation de l'APEL de 17 € apparaîtra soit sur la facture annuelle (en cas de prélèvement) soit sur la facture du 1er trimestre.

Si un autre enfant fréquente un autre établissement privé, cette cotisation n'est à payer qu'à un seul endroit.

Au cas où vous ne souhaiteriez pas faire partie de l'APEL, **veuillez le signaler par écrit. Merci de déposer votre courrier à l'Economat avant le vendredi 09 septembre 2011**. Après cette date, aucune facture ne pourra plus être rectifiée. Les non-adhérents ne pourront pas bénéficier des services offerts par l'APEL (bourses aux livres...).

**Tous les parents** seront les bienvenus à l'Assemblée Générale de l'APEL le **vendredi 23 septembre 2011 à 20H** à Saint-Pierre Chanel en salle Marc Glaude.

## 9. CASIERS POUR LES ELEVES DE 6° et 5°

Un casier sera mis à la disposition de chaque élève de 6° et 5°. Il pourra y déposer ses affaires personnelles (cartable, livres, ...).

**Dès la rentrée, les parents seront chargés de fournir un cadenas** (diamètre maximum de l'orifice **7 mm**), sur lequel figurera le nom de l'élève (*aucune inscription ne sera tolérée sur les portes des casiers*).

## 10. VOISINAGE

A la suite de différentes plaintes, nous demandons à tous les parents de veiller à ce que leurs enfants n'empruntent pas des voies privées et ne se rassemblent pas dans les entrées d'immeubles aux alentours de l'établissement. La responsabilité des parents peut être engagée en cas de désordre ou dégradation.

Il est aussi demandé expressément aux parents (et élèves) de ne pas s'engager avec leur voiture dans la rue (impasse) des Roses.

## 11. DEMI-PENSION et TARIFS

Pour éviter les dérives constatées depuis quelques temps, lesquelles deviennent préjudiciables au bon fonctionnement du service de la demi-pension, il est rappelé la règle en vigueur à Saint-Pierre Chanel : **l'élève est demi-pensionnaire ou externe, et ce pour l'année scolaire complète**. Le repas occasionnel doit rester l'exception, sur présentation d'un courrier justificatif des parents.

<b>Contribution familiale :</b>	<b>Demi-pension pour l'année :</b>	<b>COLLEGE</b>
Collège : 592 € pour l'année	- 4 repas / semaine	838,00 €
	- 3 repas / semaine	643,75 €
	- 2 repas / semaine	434,25 €
	- 1 repas / semaine	224,75 €

<b>Repas occasionnel</b>	<b>Collège : 6,10 €</b>
--------------------------	-------------------------

## 12. VISITES, DEPLACEMENTS ...

Toutes les visites, excursions sont à l'initiative des professeurs. Ces activités entraînent des frais de déplacements, d'entrées de musées, ... Les parents qui ont des difficultés doivent s'adresser à l'organisateur, afin qu'une solution puisse être trouvée.

## 13. ETUDES SURVEILLEES

Une permanence surveillée est organisée le soir de 16H50 à 17H45. Pour y être admis, il suffit d'en faire la demande par écrit (carnet de liaison) au responsable de la Vie Scolaire (M.Blanca).

## 14. CONCERNANT L'INFIRMERIE

Seuls les soins de secourisme seront dispensés.

## 15. COVOITURAGE

L'APEL dispose d'un fichier des parents souhaitant le covoiturage. Vous pouvez contacter :  
Madame CURRAT Florence domiciliée 05 Impasse Barthélemy Dinot 57100 THIONVILLE Tél. 03 82 34 70 88 ou 06 77 19 53 04  
Inscription sur notre site Internet : [apel-spc.org](http://apel-spc.org) Onglet ACTIONS/Covoiturage.

## 16. FORUM DES METIERS LE 28 JANVIER 2012

Parents, nous avons besoin de vous. Afin de faire découvrir aux jeunes de notre établissement un maximum de métiers, nous vous invitons à venir parler du vôtre le samedi 28 janvier 2012 de 09H00 à 12H30.

Si vous souhaitez nous aider, contactez le secrétariat de l'APEL mail : [info@apel-spc.org](mailto:info@apel-spc.org) tél. : 06 68 58 01 02

## 17. PARENTS CORRESPONDANTS

Si vous souhaitez être parent correspondant merci de renvoyer votre candidature avant le lundi 12 septembre 2011 au secrétariat de l'établissement.

<u>18. REUNION PARENTS - PROFESSEURS</u>	<u>REUNION PARENTS - PROFESSEUR PRINCIPAL</u>
Dates à retenir : classes de 6 <sup>ème</sup> le vendredi 16 septembre 2011 à 17H15 classes de 5 <sup>ème</sup> le jeudi 22 septembre 2011 à 17H15	Dates à retenir : classes de 4 <sup>ème</sup> le vendredi 14 octobre 2011 à 17H15 classes de 3 <sup>ème</sup> le mardi 18 octobre 2011 à 17H15

## 19. CULTURE RELIGIEUSE ET VIE CHRETIENNE

Tous les élèves de l'établissement assistent à une heure hebdomadaire de culture religieuse, prévue dans leur emploi du temps. Par ailleurs, des propositions sont faites aux élèves pour les aider à grandir dans la Foi.

- En 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> Fête de la Foi
  - Journée de détente et de réflexion sur le thème de la foi.
  - Projet d'un groupe MEJ (Mouvement Eucharistique des Jeunes) entre 12H00 et 13h45.
- En 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> La Confirmation
  - La préparation se fait en équipes, sur deux années scolaires, à raison d'une dizaine de rencontres durant la pause méridienne et de deux temps forts, toujours suivis par la messe des jeunes.
  - La Confirmation aura lieu **le dimanche 13 novembre 2011 à 10H00** en l'église Saint-Pierre à Thionville.

**Parents, vous avez vous aussi un rôle dans le projet chrétien de notre établissement** : venez rejoindre l'équipe pastorale, composée de professeurs et de parents d'élèves pour accompagner les jeunes dans la Foi.

### NOTES ET RESULTATS SCOLAIRES

Toutes les notes (interrogations, devoirs, contrôles...) seront inscrites par les professeurs sur le site : [www.viescolaire.net](http://www.viescolaire.net)

- **Pour les parents des élèves qui étaient inscrits à Saint-Pierre Chanel en 2010/2011**, les codes d'accès (nom d'utilisateur et mot de passe) sont ceux que vous utilisiez l'an dernier.

- **Pour les nouveaux élèves qui entrent à Saint-Pierre Chanel pour la première fois**, les codes d'accès seront fournis à votre enfant en début d'année scolaire.

**Il est demandé aux parents de consulter régulièrement les notes de leur enfant.**

### CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES ( à titre indicatif, des modifications peuvent survenir)

**TOUSSAINT** : du Vendredi 21 Octobre 2011 après la classe au Jeudi 03 Novembre 2011 au matin.

**NOEL** : du Vendredi 16 Décembre 2011 après la classe au Mardi 03 Janvier 2012 au matin.

**HIVER** : du Vendredi 10 Février 2012 après la classe au Lundi 27 Février 2012 au matin.

**PRINTEMPS** : du Jeudi 05 Avril 2012 après la classe au Lundi 23 Avril 2012 au matin.

**ETE** : Les vacances d'été débiteront le Jeudi 5 Juillet 2012 après la classe.

Je souhaite une bonne fin de vacances à vos enfants et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments dévoués.

G. HENRYON